

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE, Pierre CARLES, René COUSIN, Virginie DUHAN-GARCIA, Alain DECAMPS, Yann RAMIREZ, Agnès TOMASO.

Procurations : Mme Marie-Jeanne MULLER à Mme Agnès TOMASO, Mme Béatrice GIMENO à Mme Viviane MONTIER, M. Fabien MACIP à M. Tony LLORENS, M. Alain MANES à M. Alain DECAMPS.

Absents : Mme Julie MANGE, M. Thierry BEUSELINCK, M. Pascal LOUBET, M. Christophe RAYNAUD.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : **18 H 30**

Le quorum est atteint avec 15 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 19 Décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

10) APD Eclairage du stade – Passage en LED

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition ci-dessus.

Arrivée de Monsieur Thierry BEUSELINCK à la question n° 10. Le nombre de présents sera alors porté à 16 + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2018-01-23-01 du 23 Janvier 2018 : désignant l'entreprise *ESQUISS MARQUAGE* attributaire du marché à bons de commande concernant les travaux de signalisation routière horizontale pour un montant de 8 400 € TTC annuels.

N° AD-2018-02-12-02 du 12 Février 2018 : retenant la Société *APAVE* pour la réalisation des contrôles périodiques des installations électriques des bâtiments communaux pour un montant de 1 438.65 € HT.

N° AD-2018-02-12-03 du 12 Février 2018 : retenant la Société *DLM Espaces Verts* pour l'entretien des terrains du stade Zizou Vidal (terrains d'honneur et synthétique) pour un montant de 29 940.00 € TTC/an, renouvelable 3 fois maximum.

DELIBERATIONS

I – Conventions HERAULT ENERGIES

a) Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie : D-2018-02-13-01a

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie qui a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement pour permettre à la commune de valoriser les actions en vue de maîtriser la demande d'énergie.

La convention permet à la commune d'habilitier Hérault Energie à obtenir, pour son compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie qu'elle a réalisées.

Hérault Energies s'engage à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces certificats puis dans un second temps, de les vendre à un obligé dans le but de valoriser les actions réalisées.

La compensation consentie, uniquement en cas de vente des certificats sera soit financières soit en actions pédagogiques à destination des scolaires. (les 2 si > 200 € ou actions scolaires si < 200 €)

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et prend fin le 31/12/2020.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve, les termes de la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. le Président d'Hérault Energies.

Arrivée de Monsieur Thierry BEUSELINCK. Le nombre de présents est donc porté à 16 + 4 procurations.

b) Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle : D-2018-02-13-01b

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Hérault Energies pour le changement de la chaudière de l'école maternelle pour un système à bois granulés.

Cette opération, est estimée à un montant de 52 200.00 € TTC – 43 500.00 € HT et s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie.

Hérault énergie participe financièrement à cette opération et se charge de demander les subventions auprès des différents partenaires qui ne pourront pas être supérieures à un montant de 80 % du montant du projet. Le montant espéré s'élève à 32 400.00 €.

Restera donc à charge communale, un montant s'élevant à 19 800.00 € TTC porté 25 000.00 € TTC – 20 833.33 € HT pose comprise, la TVA étant récupérée en N+2 par le FCTVA.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, le programme de changement de la chaudière de l'école maternelle qui sera inscrit au BP 2018 de la commune et les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Hérault Energies présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président d'Hérault Energies ainsi que tout autre document technique, administratif ou financier permettant l'aboutissement de ce projet.

II – Chambre d'agriculture – Dde de soutien en faveur des agriculteurs sinistrés : D-2018-02-13-02

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Chambre d'Agriculture qui interpelle les communes en faveur des agriculteurs en difficultés.

Elle sollicite un soutien des communes pour porter un message d'alerte au gouvernement sur la situation critique de notre agriculture visant une prise de conscience nationale de la situation et la décision de mesures de soutien exceptionnelles à la hauteur des enjeux. Elle demande une enveloppe exceptionnelle de prise en charge des cotisations sociales dans le cadre de la loi des finances 2018 et le maintien de la baisse des cotisations obtenue.

La Chambre d'Agriculture demande également aux communes de porter un élan de solidarité financière, chacune à la hauteur de ses possibilités afin de constituer un dispositif de soutien d'ampleur départementale.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, soutient la chambre d'agriculture dans son action d'aide en faveur des agriculteurs ainsi que ses démarches pour y parvenir et décide d'octroyer la somme de 1 000 € pour contribuer au dispositif de soutien d'ampleur départementale aux agriculteurs en difficultés.

Dit que cette somme sera inscrite au BP 2018 de la commune

III – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2018-02-13-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 Mars 2017, modifiant le tableau de l'effectif communal,

Il propose la création d'un poste d'ingénieur territorial et donc de modifier le tableau de l'effectif communal de la manière suivante :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 2 Adjoints administratifs principaux 2° classe
- 1 Adjoint administratif 1^{ère} classe
- 2 Adjoints administratifs territoriaux

- 1 Assistant de conservation
- 2 Brigadiers chefs principaux
- 1 Brigadier territorial
- 1 Animateur territorial
- 3 Adjoints d'animation territoriaux 1^{ière} classe
- 1 Adjoint territorial d'animation
- 1 Ingénieur territorial
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Technicien principal 2^{ème} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 1 Agent de maîtrise
- 3 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 5 Adjoints techniques territoriaux 1^{ière} classe
- 6 Adjoints techniques territoriaux

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints d'animation territoriaux
- 3 Adjoints techniques territoriaux

Le conseil approuve la modification du tableau communal à l'unanimité des présents + 4 procurations.

IV – Contrat de location « Le Lustou » : D-2018-02-13-04

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ALSH Ados organise un séjour dans les Hautes Pyrénées dans le cadre des animations de l'été 2018 et présente une proposition de contrat de location pour le gîte « Le Lustou » à Vielle-Aure (65) du 23 au 28 Juillet 2018 d'un montant de 1 450.00 € pour 18 personnes, 250 € de caution ménage et 1 500 € de caution mobilier et locaux.

La taxe de séjour ne s'applique que sur les adultes au tarif de 0.45 €/adulte/jour (soit 4.50 €)

Un acompte de 725 € est versé à la réservation et le solde d'un montant de 725 € est versé à l'arrivée.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de contrat de location ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document administratif, technique ou financier nécessaire à l'organisation de ce séjour.

V – CC La Domitienne/Association René Cassin – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action « Médiation Scolaire » : D-2018-02-13-05

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de partenariat tripartite entre la CC La Domitienne – L'Association René Cassin et la commune pour la mise en œuvre d'une action « Médiation scolaire » à l'attention des élèves de CE2 – CM1 et CM2 de l'école élémentaire de la commune.

L'objectif de cette action de médiation scolaire dans les écoles élémentaires du territoire de la Domitienne est la responsabilisation des élèves dans la gestion des conflits. L'action proposée est basée sur l'apprentissage de techniques de communication et de gestion des conflits, sur l'implication des élèves dans l'amélioration du climat scolaire permettant de renforcer le sens de la coopération entre élèves et adultes.

L'éducation à la citoyenneté est l'objectif majeur de l'action en favorisant l'émergence de « graines de citoyen », en prévenant les actes « décalés » et en renforçant par la même, le respect de l'autre.

L'activité de médiation scolaire consiste à former 20 élèves par école et s'articule autour de 2 axes :

- Médiation scolaire entre élèves (outils pour les aider à gérer des conflits qui surgissent entre eux)
- Médiation scolaire entre élèves et adultes,

Et a pour objectifs pédagogiques :

- D'apprendre à devenir responsables et de leurs paroles et de leurs actes,
- De distinguer l'acte de la personne,
- De pratiquer l'écoute active et empathique et de développer le respect mutuel,
- De créer de nouvelles relations entre eux et avec les adultes

Ce type d'action concourt à la promotion du bien vivre ensemble à l'école.

Le projet de médiation scolaire s'échelonne sur l'année scolaire 2018-2019 entre sept 18 et juin 19, il est destiné aux élèves des 4 classes de CE2 - CM1 et CM2. Le cycle de formation se décompose ainsi :

- 1^{ière} phase : Sensibilisation des adultes et désignation d'un coordonnateur
- 2^{ème} phase : Sensibilisation des élèves (2 séances d'1h/classe)
- 3^{ème} phase : Formation des élèves médiateurs (respect parité fille et garçon)
- 4^{ème} phase : supervision des groupes médiateurs (3 séances sur la 1^{ière} année et 2 séances sur la 2^{ème})
- 5^{ème} phase : remise des livrets aux élèves médiateurs

La formation et le suivi sont dispensés par les animateurs formés à la médiation scolaire de l'Association René CASSIN. Le coût de l'ensemble de la formation d'un montant de 1 500 € est financé par la CC La Domitienne.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire à l'attention des élèves de CE2 – CM1 et CM2 de l'école élémentaire de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette action avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et Monsieur le Président de l'Association René Cassin.

VI – Avenant n°2 Maîtrise d'œuvre Marché de Requalification des Espaces Publics : D-2018-02-13-06

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du marché des travaux de requalification des espaces publics du centre ancien dans sa globalité.

L'avenant n° 1 a modifié le montant de la rémunération en la portant à 5.5 % du montant estimé de travaux de 1 781 789.00 € soit un montant de maîtrise d'œuvre de 97 998.51 € HT.

La répartition entre le Cabinet Amphoux et Ecogap fixée respectivement à 84.44 % /15.56 % pour la 1^{ière} tranche de réalisation des travaux d'un montant de 1 204 091.00 € HT est portée à respectivement 60 % / 40 % pour la 2^{ème} tranche de 557 700.00 € HT.

La 2^{ème} tranche de travaux comprend une partie voirie de 330 400.00 € HT et une partie réseaux eau potable et assainissement pour un montant de travaux de 247 300.00 € HT.

Le Cabinet Ecogap est devenu la SAS Ingésurf sis 4 Plan du Néga Cat Imm Le Rio Font de la Banquière 34970 LATTES.

La compétence AEP – EU ayant été transférée à la Communauté de Communes La Domitienne depuis le 1^{er} janvier 2018, la partie du marché de maîtrise d'œuvre concernant cette compétence d'un montant estimé de 13 601.50 € HT est donc également transférée à la CCLD et fera l'objet d'un acte spécial.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire à la conclusion du dossier.

VII – DCE Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien – 2^{ème} Tranche : D-2018-02-13-07

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de la 2^{ème} tranche de la Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien qui se décompose de la manière suivante :

- Terrassement/VRD/Signalétique.....	64 882.50 €
- Revêtement de sol et Maçonnerie.....	218 953.00 €
- Serrurerie/Mobilier.....	35 660.00 €
- Plantations.....	10 904.50 €
TOTAL DEPENSE A ENGAGER HT.....	330 400.00 €
TVA (20 %).....	66 080.00 €
TOTAL GENERAL TTC.....	396 480.00 €

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de DCE du marché de travaux de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des prestataires et de signer les marchés correspondants ainsi que toute pièce administrative,

technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec les prestataires reconnus mieux disants par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

VIII – DCE Création de locaux associatifs au stade Zizou Vidal : D-2018-02-13-08

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de Création de locaux associatifs au stade qui se décompose de la manière suivante :

- VRD.....	26 501.00 €
- Gros œuvre.....	59 715.00 €
- Charpente / Couverture.....	32 669.00 €
- Façades.....	6 345.00 €
- Menuiseries extérieures.....	23 340.00 €
- Cloisons doublages plafonds.....	33 665.00 €
- Menuiseries intérieures.....	9 150.00 €
- Revêtements de sols durs/Faïences.....	25 275.00 €
- Peinture.....	10 956.00 €
- Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation.....	21 515.00 €
- Electricité CF CF.....	19 065.00 €
Total HT.....	268 196.00 €
TVA (20 %).....	53 639.20 €
TOTAL GENERAL TTC.....	321 835.20 €

Options :

Déplacement bungalow.....	3 000.00 €
Brique en remplacement agglomérés de béton.....	4 450.00 €
Habillage bungalow.....	7 000.00 €
Alarme vol.....	3 500.00 €
Total HT des options	17 950.00 €
TVA (20 %).....	3 590.00 €
TOTAL GENERAL TTC.....	21 540.00 €

Total HT avec options : 286 146.00 €

Total TTC avec options : 343 375.20 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de DCE du marché de création de locaux associatifs au stade Zizou Vidal et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des prestataires et de signer les marchés correspondants ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec les prestataires reconnus mieux disants par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

IX –CDG –Médecine Préventive - : D-2018-02-13-09

Monsieur le Maire rappelle la convention d'adhésion au service prévention – pôle médecine préventive – du CDG34 que le conseil municipal a approuvé le 26 septembre 2016, qui définit les modalités d'intervention du pôle médecine préventive en précisant les moyens mis à disposition, les rythmes des visites et leurs coûts de revient pour l'adhérent. La durée de la convention est de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Il présente une proposition d'avenant n°1 du CDG, qui, à la demande de nombreuses collectivités, a modifié le système de tarification en instaurant une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0.21 % de la masse salariale et un tarif de 55 € par visite périodique.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition d'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service prévention – pôle médecine préventive – du CDG34 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire à la conclusion du dossier.

X – Eclairage du stade – Passage LED : D-2018-02-13-10

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de modifier l'éclairage du stade Zizou Vidal (terrain synthétique).

Il propose de passer les projecteurs en éclairage LED. Ce projet permettra un meilleur éclairage tout en permettant de s'inscrire dans une démarche d'économie d'énergie.

Le coût des travaux est estimé à 29 511.00 € HT- 35 35 413.20 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce programme au BP 2018 et demande l'autorisation de demander une aide financière auprès de la FFF 34 et de la FFR 34.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de modifier les projecteurs du terrain synthétique du stade en LED ainsi que l'estimation qui en est faite.

Il précise que ce programme sera inscrit au BP 2018 de la commune et que Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 22 avril 2014, procèdera à la mise en concurrence des prestataires pour ces marchés, retiendra les prestataires mieux disants et signera les marchés correspondants.

Monsieur le Maire rendra compte de ses décisions au conseil municipal sous la forme de donner acte.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire** informe :

- ❖ Mme Marlène PUECH, Responsable de la Médiathèque, a présenté une demande de mutation pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour occuper un poste de responsable de la Médiathèque de Labrugière. Le délai de son préavis est de 2 mois.
- ❖ La commune de Fleury d'Aude a engagé une procédure de modification simplifiée de leur PLU en vue de supprimer un emplacement réservé. Elle a transmis le dossier correspondant pour avis.
- ❖ Comité des Fêtes : Renouvellement du bureau
Pdt : M. Marcel Durand – Vice Pdt : M. Alain Ibanez
Trésorier : Mme Blanchard – Secrétaire : M. Bousquié
- ❖ Amicale du personnel communal : Renouvellement du bureau
Pdte : Mme Sabrina Goth – Vice Pdt : M. Sébastien Gimeno
Trésorier : M. Serge Salles – Vice Trésorier : M. Damien ALBERT
Secrétaire : Mme Audrey San Nicolas – Vice Secrétaire : Mme Virginie DECUQ
La date du 1^{er} Avril leur a été attribuée pour l'organisation d'un loto.
- ❖ PCAET (Plan Climat Air Energies Territorial) : Distribution aux membres du conseil municipal de la lettre d'information aux élus n°1
- ❖ La 4^{ème} classe de l'école maternelle, menacée de fermeture à la rentrée 2018 pour cause de baisse de l'effectif prévisionnel, est finalement maintenue après de nombreuses justifications auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie de Montpellier.

➤ **Mme Viviane MONTIER** signale de nombreux trous sur la chaussée de la Rue du Pech. Il en est pris note pour les réparer.

➤ **M. Louis SBARRA** rappelle l'assemblée générale de la Chasse le Samedi 17 Février 2018 à 18h30 à la Salle du Peuple

➤ **Mme Géraldine ESCANDE :**

- Rappelle que dans le cadre des ateliers couture organisés à la Médiathèque avec des enfants et adultes, un livre en tissus a été confectionné pour être envoyé à Haïti. La remise du livre aura lieu le Samedi 17 Février 2018 à 11h00 à la Médiathèque.

- Le goûter des aînés aura lieu le Samedi 3 Mars 2018. Des résidents des EPHAD de Nissan et de Vendres originaires de Lespignan y participeront cette année.
- Jardins solidaires : Une date pour la finalisation des démarches administratives pour la création de l'association chargée de la gestion des jardins doit être prochainement arrêtée.
- **Mme Françoise CRASSOUS** signale qu'une marche du toboggan de l'école maternelle est cassée. Il en est pris note pour la réparer.
- **M. Thierry BEUSELINCK** précise que la maquette du bulletin d'informations municipales sera envoyée ce mercredi 14 février pour impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50 .